

Administration communale  
de et à

7900 LEUZE-Ht

\*\*\*

avenue de la Résistance, 1 \_

7900 LEUZE-Ht \_

\*\*\*

Tél. 069/66 98 40

Fax. 069/665 665

N. Réf. 178-18 PL

### ARRETE DU BOURGMESTRE

#### FESTIVITES DE LEUZE EN FOLIE A LEUZE-EN-HAINAUT LE 30 AVRIL 2018 Montage scène camion « podium » - Placement de six groupes électrogènes

Le Bourgmestre de la Ville de Leuze-en-Hainaut,

Vu la délibération du 3 décembre 2012 par laquelle le Conseil communal charge le Bourgmestre de prendre en ses lieu et place, les mesures de police requises en certaines circonstances dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques,

Vu la demande introduite en date du 3 janvier 2018 par Mademoiselle MARIN Laura, Vice-Présidente, représentant les Jeunes Leuzois Actifs ASBL.

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à Leuze-en-Hainaut, lors des festivités de Leuze en Folie (mise en place d'un camion « podium » et montage stand JLA + Placement des groupes électrogènes) et ce **les 27 et 30 avril 2018**.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière,

Vu les articles 1133-1 et 1123-29 de la nouvelle loi communale,

ARRETE

Article 1 : L'Arrêté du Bourgmestre portant la référence 112-18 LB/dk est abrogé

**Article 2 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du lundi 30 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mardi 1 mai 2018 à 18 :00 heures**

Le stationnement, la circulation et l'arrêt des véhicules seront interdits sur les deux ilots dédiés au stationnement :

Sur la Grand-Place, section comprise entre « l'Arbre de la Liberté » et l'Ets « le Jadis »

**Article 3 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits rue Paul Pastur, face au N° 1 sur une distance de 5 mètres.

**Article 4 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène, la circulation des véhicules sera interdite dans la ruelle des Archers.

**Article 5 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène sur le trottoir, la circulation des usagers sera interdite sur le trottoir face à l'ancien Ets « Pink Forever » à la rue Emile Vandervelde

**Article 6 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène sur le trottoir à la rue de Condé, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits sur une distance de 20 mètres, côté droit de la voirie, entre son carrefour formé par la rue de l'Araucaria vers le centre-ville

**Article 7 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits face à l'Ets Ecole de Conduite «Auto-Ecole BARA »

**Article 8 : A Leuze-en-Hainaut, à partir du vendredi 27 avril 2018 à 07:00hrs jusqu'au mercredi 2 mai 2018 à 12:00 heures**

Afin de faciliter le dépôt d'un groupe électrogène, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits face au n° 15 de la Grand Place

**Article 9 :** Les signaux requis conformes à ceux prévus par le règlement de police de la circulation routière sont placés de façon réglementaire aux endroits adéquats par le Service Technique.

Article 10 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-2 de la loi communale

Article 11 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil communal du 31 janvier 2006.

Fait à Leuze-en-Hainaut, le 12 avril 2018  
Le Député-Bourgmestre,  
C. BROTCORNE.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Brotcorne", written over the printed name of the Deputy Mayor.